

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

1

Un guide pratique pour la
société civile pour construire
des collectifs nationaux



PRÉPARÉ PAR:

AVEC LE SOUTIEN DE:


IDDH

**Friedrich
Ebert** 
Stiftung

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

Un guide pratique pour la
société civile pour construire
des collectifs nationaux

PRÉPARÉ PAR:



AVEC LE SOUTIEN DE:



La publication est réalisée par :

**Institut pour le Développement et les Droits Humains –
(Instituto de Desenvolvimento e Direitos Humanos – IDDH)**

Rue Henrique Meyer, chambres 1405/1406

Bâtiment Helbor Offices - Centre

89201-405 Joinville

Brésil

Téléphone: +55(47)3085-9710

www.iddh.org.br ↗

L'IDDH est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, créée en juin 2004, avec pour mission de renforcer l'espace civique et la démocratie, notamment au Brésil et en Amérique latine, à travers une action internationale en faveur des droits humains. L'IDDH bénéficie du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 2016 et fait partie de la Commission permanente de suivi et d'actions dans la mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits humains du Conseil national des droits humains (CNDH). Il fonctionne avec des programmes de : a) *Recherche et formation* (cours, ateliers et matériel), et b) *Articulation et plaidoyer* (Réseaux internationaux de plaidoyer). Pour en savoir plus sur son travail, consultez ses plateformes : iddh.org.br ↗, educardh.iddh.org.br ↗ e IndexDH.org.br ↗

Avec le soutien de :

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bureau de Genève

6bis, Chemin du Point-du-Jour

1202 Genève

Suisse

Téléphone: +41(22)733 34 50

<http://geneva.fes.de/> ↗

La **Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)** est la fondation politique la plus ancienne d'Allemagne, avec une riche tradition de social-démocratie remontant à sa fondation en 1925. Il s'agit d'une institution à but non lucratif active en Allemagne et dans le monde. Avec un réseau international de bureaux dans plus de 100 pays, la FES défend une politique de coexistence pacifique et des droits humains, promeut l'établissement et la consolidation de structures démocratiques, sociales et constitutionnelles et ouvre la voie à des syndicats libres et à une société civile forte. Genève sert de liaison entre les Nations Unies à Genève, d'autres organisations internationales basées à Genève, les bureaux nationaux de la FES et les partenaires dans les pays en développement.

Auteur :

Fernanda Brandão Lapa

Assistantes de recherche :

Mônica Ottoboni Maciel de Castro et Suiany Zimmermann Bail

Conception/mise en page :

Estúdio Verbo (Rodrigo Masuda)

Adaptation linguistique

RARO Design

Tous droits réservés. Les documents contenus dans cette publication peuvent être librement cités, réimprimés, reproduits ou traduits, à condition que la source soit mentionnée.

La publication originale est en portugais, traduit en anglais, espagnol et français

ISBN 978-65-982270-7-4

LISTE D'ACRONYMES



CBDHPE - Comité brésilien des droits de l'homme et de la politique étrangère

CDH - Conseil des droits de l'homme

CNDH - Conseil National des Droits Humains

DUDH - Déclaration universelle des droits de l'homme

ECOSOC - Conseil économique et social des Nations Unies

EPU - Examen périodique universel

EsE - État sous examen

GT EPU - Groupe de travail de l'EPU

GT - Groupes de travail

INDH - Institutions nationales des droits de l'homme

MP - Missions permanentes

OSC - Organisations de la société civile

UHRI - Indice universel des droits de l'homme (Universal Human Rights Index)

OHCHR - Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

PRÉFACE



Le bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) tient à remercier l'Institut pour le Développement et les Droits Humains (IDDH) d'avoir rédigé cette importante publication sur la manière de construire une coalition nationale pour l'EPU. Nous reconnaissons le travail méticuleux de l'équipe de recherche dans la synthèse de l'énorme quantité de données, basé en grande partie sur son expérience dans la coordination du Coletivo RPU Brasil depuis 2017. Une coalition créée avec le soutien de FES Brasil. La FES espère que ce guide pratique informera et soutiendra les organisations de la société civile du monde entier dans la création de leurs propres coalitions nationales pour utiliser efficacement le processus de l'EPU et contribuer ainsi à l'avancement des droits humains à l'échelle mondiale.

Message de Fernanda Lapa, Directrice Exécutive de l'IDDH

L'importance du rôle de la société civile dans la promotion des droits humains dans toutes les parties du monde est indiscutable. Au niveau international, cette reconnaissance se matérialise par la création de différents mécanismes de participation sociale diffusés par les organes des Nations unies. Malgré le nombre croissant d'espaces et de procédures pour ce type d'action au cours des dernières années, certains défis qui limitent l'engagement qualifié de la société civile persistent, tels que les difficultés liées aux langues officielles, l'éloignement physique des organes de travail avec un accès virtuel limité et une formalité bien connue dans leurs protocoles.

La coopération entre les organisations de la société civile, à travers le travail en réseaux et en coalitions, est l'un des moyens les plus puissants et efficaces de réduire ces obstacles, car collectivement les entités peuvent mieux valoriser leur expertise et leurs expériences, ainsi que mieux surmonter leurs limites de caractère individuel. **En d'autres termes, le pouvoir d'un collectif est le suivant : accroître sa force en additionnant les expériences des différentes organisations participantes et, dans le même temps, surmonter certains défis et limites individuels, améliorant ainsi sa performance en tant que coalition reconnue sur la question sur laquelle il travaille.**

En ce qui concerne le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU), nous pouvons souligner certains avantages d'une action coordonnée, comme dans un **Collectif national** :

Une plus grande légitimité et représentativité dans ses interventions de la part de la communauté nationale et internationale ;

Une plus grande possibilité de partage et de répartition des ressources matérielles et humaines ;

Une plus grande écoute et une plus grande inclusion des entités ayant moins de voix dans les instances internationales ;

Une plus grande expansion des questions sociales et des droits humains, parfois rendues invisibles par la sélectivité politique;

Un échange accru de connaissances, de bonnes pratiques et de capacités techniques entre les entités de la société civile ;

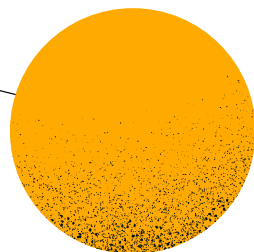
Un meilleur canal de communication avec les interlocuteurs stratégiques au niveau national et international.



La **méthodologie** utilisée pour préparer ce Guide pratique a été divisée en deux parties principales. Dans la première, nous avons mené une **recherche documentaire** sur les processus de construction de collectifs de la société civile qui opèrent au niveau international, notamment le **Coletivo RPU Brasil**, coordonné par l'IDDH lors du 3ème cycle du RPU dans le pays. Et, dans une deuxième partie, nous avons réalisé des **entretiens individuels** et avec un groupe de discussion de participants actifs à la création de la coalition brésilienne.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que ce guide pratique fournira des outils utiles pour que davantage d'organisations de la société civile de différentes parties du monde puissent mieux s'articuler en collectifs nationaux engagés dans l'EPU afin de renforcer la lutte pour les droits humains sur leur territoire et ainsi faire avancer l'agenda démocratique au niveau mondial !

SOMMAIRE



↗ 01

Introduction :
À propos de ce
guide pratique

↗ 02

Qu'est-ce que
l'EPU ? Pourquoi
et comment
s'impliquer ?

↗ 03

Étapes pour
construire un
collectif national

↗ 04

Observations
futurs et finales

↗ 05

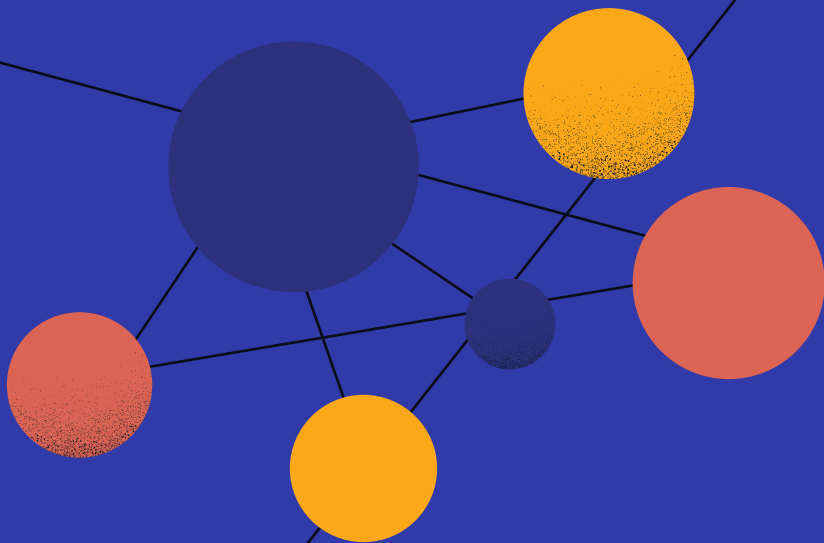
Outils et
ressources

↗ 06

Annexe : Histoire
du Collectif RPU
Brésil

01

INTRODUCTION : À PROPOS DE CE GUIDE PRATIQUE





Dans les États démocratiques, il est essentiel qu'il existe une société civile engagée pour exercer un contrôle social et garantir que les politiques en matière de droits humains sont mises en œuvre pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. La communauté internationale doit donc être toujours vigilante face au rétrécissement des espaces civiques, y compris dans les sociétés démocratiques.

L'un des moyens de vérifier dans quelle mesure un État apprécie le travail de la société civile dans le pays est d'évaluer le degré de soutien et de reconnaissance dont disposent les coalitions et les réseaux de défenseuses et défenseurs des droits humains pour mener à bien leurs activités. Sur la scène internationale, il est possible de mesurer cette articulation et cet engagement à travers la participation active des entités de la société civile aux systèmes internationaux des droits humains, comme dans les mécanismes mondiaux : Organes de traités, procédures spéciales et examen périodique universel.

Le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) est stratégique pour fédérer plusieurs entités de la société civile qui cherchent à se renforcer et à agir par l'intermédiaire de collectifs nationaux. L'influence collective de la société civile dans les mécanismes internationaux des droits humains doit chercher à renforcer et à rejoindre la lutte des défenseuses et défenseurs des droits humains pour faire avancer les politiques publiques du pays, qui ont un impact direct sur la vie des gens, en particulier des groupes sociaux et économiquement les plus exclus de l'accès aux droits.



L'objectif principal de ce guide pratique est d'aider et d'encourager les organisations de la société civile de n'importe quel pays à s'organiser en coalition nationale pour agir collectivement dans la promotion et la protection des droits humains en s'engageant dans le mécanisme des droits humains des Nations Unies appelé Examen périodique universel (EPU). Ce guide est utile à la fois pour les organisations qui ont déjà participé à un cycle d'EPU ou à un autre mécanisme (conventionnel et extra-conventionnel)¹ des droits humains de l'ONU, et pour celles qui n'ont jamais agi concrètement, mais qui souhaitent s'articuler et agir conjointement avec d'autres organisations dans leur pays.

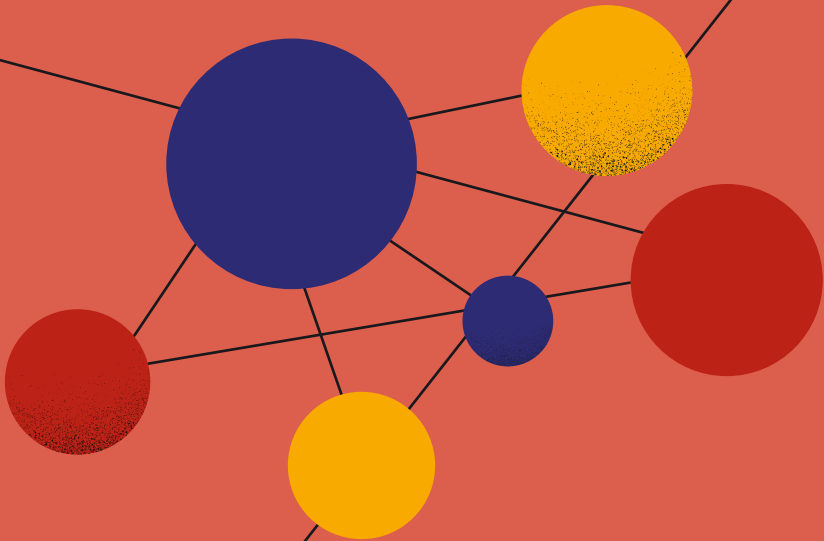
Il est important de souligner que, comme toute articulation et construction d'un collectif d'organisations de la société civile, il n'y a pas de chemin ou de modèle unique, étant donné la pluralité et la diversité de la société civile au niveau mondial et, plus encore, les défis sociaux, politiques, économiques et culturels de chaque pays. Cependant, nous pensons que certaines étapes et réflexions sont communes et peuvent donc être prises en compte avant et pendant ce parcours.

¹ Les **mécanismes conventionnels**, ou organes de traités, sont ceux prévus par les traités et conventions relatifs aux droits humains. Les **mécanismes extra-conventionnels**, ou non-conventionnels, sont ceux créés par les résolutions des organes des Nations unies, tels que les procédures spéciales, l'examen périodique universel et le Conseil des droits de l'homme lui-même. Pour en savoir plus : <https://www.ohchr.org/en/instruments-and-mechanisms> ↗

Ainsi, si vous faites partie de la société civile et que vous souhaitez vous organiser pour renforcer ou construire un Collectif national pour travailler avec l'EPU, ce Guide pratique peut être utile et présentera un chemin possible qui peut être suivi ou adapté à votre réalité, comme c'est généralement le cas dans tout processus de construction sociale collective.

02

**QU'EST-CE QUE L'EPU ?
POURQUOI ET COMMENT
S'IMPLIQUER ?**



L'Examen périodique universel (EPU) est l'un des principaux mécanismes des Nations Unies en matière de droits humains. Créé en mars 2006 par la résolution 60/251 (A/RES/60/251) de l'Assemblée générale, sous la responsabilité du Conseil des droits de l'homme (CDH), l'EPU évalue périodiquement les 193 États membres de l'ONU selon des cycles d'environ cinq ans.

Le **premier cycle** de l'EPU a débuté en 2008, après que les méthodes de travail du mécanisme aient été définies par les États (A/HRC/RES/5/1). Depuis, l'EPU a achevé trois cycles de fonctionnement, ayant

examiné tous les États au moins trois fois et émis plus de 90 000 recommandations. Le **4ème cycle**, qui a débuté pour certains pays en 2022, devrait s'achever en 2027.

Les recommandations de l'EPU sont émises sur la base de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et des engagements internationaux assumés par les États au travers de traités internationaux et d'engagements volontaires.

Les États et autres acteurs concernés sont également invités à soumettre des informations avant l'examen afin d'informer la communauté internationale sur les droits humains dans

Cycles de l'EPU

1er (2008-2011)

2e (2012-2016)

3e (2017-2022)

4e (2022-2027)




l'État examiné (EsE). Au total, **trois rapports** sont rédigés en vue de l'examen : a) un **rapport national préparé par l'État** ; b) un rapport compilé par le OHCHR à partir d'informations envoyées par la **société civile et d'autres acteurs concernés** ; et c) un autre rapport contenant des informations provenant de **différents mécanismes des Nations Unies**².

L'EPU est un mécanisme complémentaire aux procédures spéciales et aux organes de traités, qui structurent les principaux piliers du système des droits humains des Nations Unies, et se différencie en étant un mécanisme **d'examen par les pairs, périodique et universel**. En d'autres termes, il s'agit du premier mécanisme par lequel les États s'adressent mutuellement des recommandations, dans le cadre de cycles d'examen continus et couvrant tous les pays, indépendamment de la ratification de traités spécifiques.

Ces caractéristiques sont à l'origine du caractère unique de l'EPU et ont stimulé un engagement de plus en plus important en faveur du mécanisme dans le monde entier, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de recommandations émises, de rapports envoyés par les parties prenantes et de l'attention portée par les médias.

² Cette documentation, ainsi que les délais et les conseils sur la manière de participer à l'EPU, sont accessibles sur le site officiel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR).

Documentation par État : [Documentation par pays](#) 

Dates limites de soumission des informations : [4th UPR cycle: contributions and participation of "other stakeholders" in the UPR](#) 

Chaque année, dans le cadre de l'EPU, environ 42 États sont examinés lors de sessions de trois heures et demie du groupe de travail de l'EPU, qui se tiennent à Genève, en Suisse. Au cours de cette période, l'État examiné présente son rapport national et reçoit ensuite les recommandations de ses pairs dans le cadre de ce que l'on appelle un **dialogue interactif**.

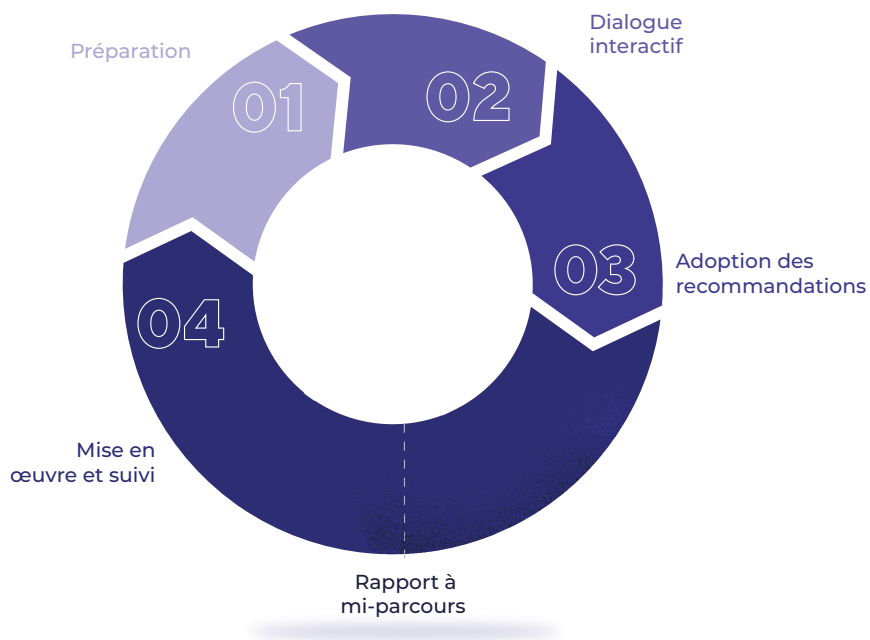
Le processus d'EPU peut être présenté en quatre phases :

1. Préparation des rapports; 2. Dialogue interactif; 3. Adoption des recommandations ; 4. Mise en œuvre et suivi.

À l'issue du **dialogue interactif**, l'EsE dispose d'environ quatre mois pour prendre position sur les recommandations reçues lors de la prochaine session du CDH. Les États doivent prendre note des recommandations ou les soutenir pleinement. L'**adoption des recommandations** a lieu lors des sessions ordinaires du CDH, au point 6 (Résultats de l'EPU) de son ordre du jour de discussion.

Après avoir accepté les recommandations, le Représentant spécial doit s'efforcer de **mettre en œuvre et de contrôler** les engagements pris dans le cadre de l'EPU jusqu'à l'examen suivant, qui aura lieu dans environ 5 ans. Pendant cette période, les États, les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) sont invités à soumettre des informations sous la forme d'un **rapport à mi-parcours** évaluant les progrès et les reculs dans la mise en œuvre des recommandations.

Ciclo da Revisão Periódica Universal



Bien que la société civile ne prépare pas de recommandations dans le cadre du processus de l'EPU, plusieurs formes d'engagement au cours du cycle peuvent influencer le résultat. Outre l'incidence la plus courante et la plus connue, à savoir l'envoi de rapports parallèles au début et au milieu d'un cycle d'EPU, la société civile peut surveiller ou influencer chaque phase du cycle d'examen, comme le montre le graphique ci-dessous :

Comment les organisations de la société civile (OSC) peuvent-elles agir dans le cadre de l'EPU ? (How can CSOs engage in the UPR?)

01 Préparation

- + Soumettre des **rapports** au OHCHR
- + Participer à des **consultations publiques** à propos du rapport officiel de l'État
- + **Plaider** pour des recommandations
- + **Créer** un impact en surveillant les recommandations

02 Dialogue interactif

- + Participer à **pré-sessions** organisées par l'UPR-Info
- + Participer ou organiser des **événements parallèles** pendant la séance du CDH
- + **Faire connaître les recommandations** nationalement

03 Adoption des recommandations

- + **Demander à l'État sous examen** d'adopter ou de ne pas adopter les recommandations
- + Présenter des **déclarations** par écrit, vidéo ou orales lors de la **session du CDH**

04 Mise en œuvre et suivi

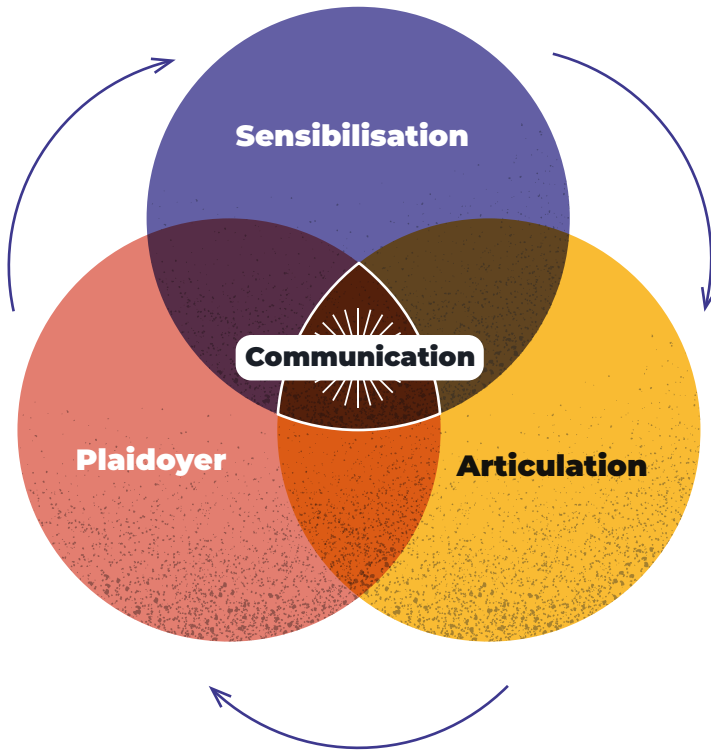
- + **Surveiller la mise en œuvre** des recommandations par l'État
- + Soumettre un **rapport à mi-parcours**
- + Promouvoir des **événements parallèles** sur la mise en œuvre des recommandations



Pour ces activités et d'autres activités possibles pendant les phases de l'EPU, l'implication de la société civile dans les collectifs et coalitions nationaux apporte certains avantages. Dans la section suivante, vous trouverez des ÉTAPES qui indiquent les moyens de renforcer la création de réseaux ou de collectifs nationaux et de renforcer la participation sociale pour accompagner le mécanisme de l'EPU dans votre pays. N'oubliez pas de consulter nos CONSEILS pour les incidents collectifs à la fin du manuel.

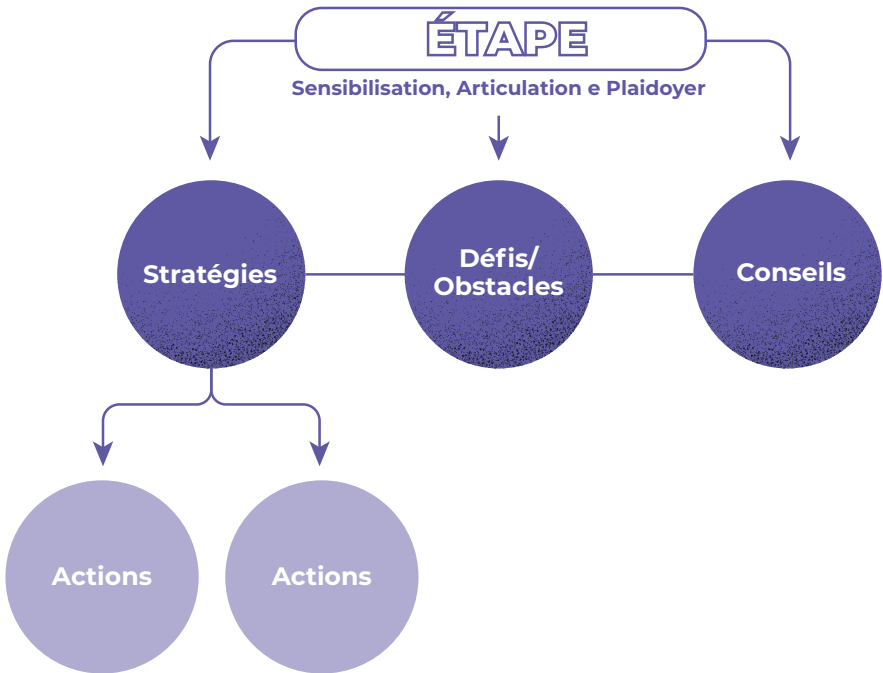
Nous présenterons ici les étapes qui peuvent être prises en compte lors de la construction d'un collectif national de la société civile qui cherche à accompagner l'EPU de son pays. Nous proposons que cette trajectoire passe par trois étapes qui subissent une rétro alimentation et finissent par se chevaucher.

Il est important de souligner que la division en étapes ne sert qu'à mieux organiser les idées et à suggérer une trajectoire possible, et que le parcours ne sera probablement pas suivi de manière linéaire ou similaire à chaque endroit. Nous vous rappelons encore une fois que ceci n'est pas un problème, car la construction de collectifs nationaux est un parcours unique qui prendra le temps nécessaire pour chaque pays, car chaque groupe de la société civile a ses particularités qui doivent être respectées tout au long du processus. De plus, en raison de la nature cyclique de l'EPU, les étapes que nous proposons peuvent être inversées ou se produire simultanément selon la phase du cycle dans laquelle se trouve votre pays.



Un **objectif principal** est décrit au début de chaque ÉTAPE pour mieux comprendre sa finalité dans le processus de construction d'un collectif national. Pour atteindre ces objectifs, nous proposons des **actions spécifiques** visant à réaliser des **stratégies** plus larges, et si ces dernières sont mises en œuvre, elles renforcent les articulations de la société civile qui accompagnent tout mécanisme international des droits humains. En outre, nous avons mis l'accent sur les **défis** possibles qui mettent en garde contre les obstacles parfois rencontrés lors de la création de collectifs nationaux. Vous trouverez donc ci-dessous des **conseils** pour aider à surmonter certains de ces défis.

D'après l'image ci-dessous, vous pourrez mieux comprendre la division des Étapes et leurs subdivisions pour mieux suivre la structure méthodologique.



1ère Étape : Sensibilisation

OBJECTIF :

Sensibiliser les organisations de la société civile au rôle stratégique de l'EPU dans la promotion et la défense des droits humains dans le pays.

STRATÉGIES :

1er Cartographier des organisations

2ème Donner à la société civile

3ème Développer des canaux d'information



1ère STRATÉGIE : *Cartographier* des organisations ayant une activité internationale

Actions :

1. **Contacter** des organisations qui effectuent une forme de **suivi et de contrôle de la politique étrangère et/ou des droits humains** dans votre pays :



Comment ?

- a) Rechercher dans la **documentation de l'EPU de votre pays** les organisations qui ont déjà soumis des rapports ou participé à des pré-sessions³;
- b) Rechercher des informations sur l'existence d'entités ou de collectifs de la société civile qui ont déjà travaillé dans d'**autres mécanismes internationaux de défense des droits** (Ex : organes de traités, procédures spéciales et autres au niveau régional).

³ Les pré-sessions sont des événements organisés par UPR-Info depuis 2012, à partir du 2ème cycle de l'EPU. Les pré-sessions ont généralement lieu environ un mois avant l'examen d'un pays et rassemblent des représentants de la société civile et des missions permanentes intéressées par la situation des droits humains dans l'État examiné (EsE).

Les objectifs de ces événements sont : 1. Fournir aux institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et aux organisations de la société civile (OSC) une plate-forme internationale à travers laquelle elles peuvent informer les représentants des États avant la session du GT de l'EPU ; deux. Offrir aux missions permanentes la possibilité de recueillir des informations de première main sur la situation des droits humains dans les pays examinés.

Pour en savoir plus sur les Pré-Sessions et comment y participer, accédez à l'e-book préparé par UPR-Info : ["UPR Info Pre-sessions Empowering human rights voices from the ground"](#). ↗

Actions :

2. Promouvoir des **manifestations publiques** sur le thème de la surveillance et du suivi des droits humains aux Nations unies afin d'attirer les organisations intéressées.



Comment ?

- a) Programmer des **réunions** entre les partenaires stratégiques du système des Nations unies, la société civile et les autorités publiques ;
- b) Organiser des **séminaires** en partenariat avec des cours liés à ces thématiques dans les universités ;
- c) Demander des **auditions publiques au Parlement** au cours du processus d'élaboration des rapports d'examen des États dans le cadre de l'un des mécanismes des Nations unies relatifs aux droits humains.

2ème STRATÉGIE :

Donner à la société civile les moyens de s'engager davantage dans l'EPU

Actions :

1. Sélectionner ou préparer du **matériel pédagogique accessible** sur le fonctionnement de l'EPU.



Comment ?

- a) Rechercher du matériel existant, tel que des **livrets et des e-books**, sur le rôle de la société civile dans l'EPU préparé par le OHCHR ou d'autres entités ;
- b) Établir des **partenariats** avec d'autres organisations de la société civile ou des entités des Nations Unies pour une éventuelle collaboration dans la préparation du matériel ;
- c) Faire connaître les webinaires, les cours, les ateliers et les événements dans les documents sur les **bonnes pratiques** de plaidoyer dans le cadre de l'EPU promus par les organisations travaillant sur le sujet.

Ações:

2. Promouvoir des **formations à l'EPU** pour les OSC, en particulier pour celles qui ne sont pas encore engagées dans le mécanisme.



Comment ?

- a) Préparer des **formations ou des ateliers** (en ligne, hybrides ou en présentiel) et inviter les principales organisations intéressées par l'espace international à articuler l'élaboration des rapports collectifs aux différentes étapes du cycle ;
- b) Rechercher des partenariats stratégiques pour améliorer la formation, à la fois pour le soutien institutionnel et financier, par exemple en **invitant** des représentants nationaux/régionaux des bureaux du **OHCHR, des ambassades ou des experts des Nations unies.**

3ème STRATÉGIE:

Développer *des canaux d'information* pour sensibiliser les OSC du pays à l'EPU

Actions :

1. Créer un **espace en ligne accessible** sur le thème de l'EPU.



Comment ?

- a) Développer une **plateforme numérique** avec des informations sur les cycles EPU du pays dans un langage simple et dans la langue officielle du pays ;
- b) Systématiser et **organiser les recommandations reçues** et leurs rapports nationaux et parallèles pour les rendre disponibles sur la plateforme.

Actions :

2. Construire une **relation avec la presse locale et internationale** intéressée par le thème de la politique internationale et des droits humains pour publier des informations sur les droits humains liées aux recommandations reçues par le pays.



Comment ?

- a) Préparer des « **cartes/fiches d'information** » ou des communiqués de presse dans un langage accessible, reliant les questions de droits humains aux recommandations de l'EPU ;
- b) Transmettre le matériel de communication à des **journaux et des médias locaux**, en particulier au moment de l'évaluation du pays, pour discuter des fiches thématiques préparées pour d'autres activités de plaidoyer.



DÉFIS POSSIBLES POUR LA SENSIBILISATION :

- * **Manque de données accessibles** pour déterminer quelles OSC se sont déjà engagées dans un plaidoyer international ;
- * **Manque d'intérêt** de la part des OSC car elles ne relient pas l'impact de l'action internationale à la défense concrète des droits humains au niveau national ;
- * **Manque d'OSC ayant la capacité de** traduire et échanger des expériences, de manière inclusive, sur la manière dont l'action internationale peut influencer le travail en faveur des droits humains dans les territoires ;
- * **Manque d'informations accessibles et de matériel adéquat** à propos de l'EPU ;
- * **Manque de connaissances** de la part des médias sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, en particulier l'EPU.

QUELQUES CONSEILS:

* **Référentiels** contenant des documents et des informations sur la participation des OSC sur les sites Web officiels des droits humains de l'ONU :

- Rapports de la société civile envoyés à l'EPU de votre pays : [Documentation by country | OHCHR](#) ↗ e [UPR info \(upr-info.org\)](#) ↗
- Organisations dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC/ONU : [ECOSOC/UN](#) ↗
- Informations soumises par la société civile aux organes de traités : [Organes de Traités](#) ↗
- Déclarations/Statements sur le CDH (Extranet HRC) : [\(HRC Extranet\)](#) ↗

* **Matériels et guides pratiques** sur l'EPU destinés à la société civile :

- OHCHR : [Guides pratiques pour la société civile et autres acteurs concernés](#) ↗, en particulier "[UPR - Tips for engagement at country level for NHRIs and NGOs](#)" ↗
- UPR Info: "[The Civil Society Compendium A comprehensive guide for Civil Society Organisations engaging in the Universal Periodic Review](#)" ↗

- UPR Info: [“UPR Info Pre-sessions Empowering human rights voices from the ground”](#) ↗.

* **Plateformes** numériques qui rassemblent les recommandations émises dans le cadre de l’EPU (et d’autres mécanismes des droits humains des Nations Unies) :

- OHCHR: [Universal Human Rights Index \(UHRI\)](#) ↗
- UPR Info: [UPR Info’s Database](#) ↗
- Danish Institute for Human Rights: [SDG - Human Rights Data Explorer](#) ↗

2ème Étape : Articulation

OBJECTIF :

Renforcer une coalition reconnue et valorisée dans le pays qui surveille la mise en œuvre des droits humains à travers les recommandations de l'EPU.

STRATÉGIES :

1er Structurer une Coordination

2ème Planifier des activités

3ème Rechercher des sources



1ère STRATÉGIE :

Structurer une Coordination et sa méthodologie de travail pour mener à bien ses activités. Créer une structure minimale pour faciliter le travail et la communication entre les organisations participantes, sans avoir besoin de formalisation institutionnelle.

Actions :

1. Nommer une **Coordination**/un comité directeur/ groupe de facilitateurs.

Comment ?



a) Rechercher parmi les entités répertoriées et déjà sensibilisées celle qui a le plus d'expérience avec le mécanisme à ce stade précoce, qui a la **confiance du groupe** et qui travaille de manière **transparente** et **inclusive** ;

b) Si possible, choisir une organisation de coordination qui a la capacité **de faire le lien** entre les différents organes des Nations unies et les institutions nationales chargées de la politique étrangère et des droits humains.

Actions :

2. Diviser les activités en **Groupes de travail (GT) thématiques** avec des **représentants/personnes** nommés et mieux définir la méthode de communication dans le groupe.



Comment ?

- a) Systématiser les recommandations de l'EPU reçues par l'État en **thèmes ou groupes thématiques** et suggérer ainsi que les entités participantes se divisent en sujets d'intérêt ;
- b) Demander au GT de **choisir une personne pour coordonner** et être le **point de contact** du comité général de coordination ou de gestion ;
- c) Un **groupe de messagerie** peut être créé pour le contact entre la coordination et les participants ; ou entre coordination et les points focaux des GT ;
- d) Un **groupe de médias sociaux** (par exemple sur des applications de messagerie instantanée) peut être créé pour envoyer des mises à jour sur le plaidoyer international de la coordination, avec l'autorisation des personnes qui y participent.

Actions :

3. Promouvoir des **formations continues** pour les anciens et les nouveaux membres.

Comment ?



a) Mettre à disposition des **documents et rapports** antérieurs sur une **plateforme accessible** pour les anciens et les nouveaux membres;

b) Organiser des **ateliers de formation pour toutes les réunions de planification annuelles** pour le recyclage et la mise à jour des informations et des connaissances.

2ème STRATÉGIE :

Planifier *des activités concrètes de coalition* de manière collective, systématique, transparente et inclusive

Actions :

1. Discuter et créer une **planification annuelle** pour les actions du groupe.

Comment ?



a) Prévoir des **réunions régulières** pour le groupe sous différentes formes, en ligne ou en face à face (initialement tous les 2 ou 3 mois) ;

b) Proposer des réunions **des lignes directrices objectives au sein du cycle de l'EPU** qui indiquent des activités collectives potentielles pour la société civile, avec un calendrier raisonnable et qui garantissent la participation et l'engagement de toutes les parties intéressées (avec ou sans expérience préalable);

c) Veiller, si possible, à ce qu'il y ait **une réunion en présentiel par an**, en particulier dans la capitale du pays, où des activités de plaidoyer avec des interlocuteurs stratégiques peuvent être menées pendant la réunion.

Actions :

2. Valoriser les **actions et les stratégies** antérieures mises en œuvre par la société civile du pays tout au long des cycles de l'EPU.



Comment ?

- a) Cartographier l'existence (ou non) dans le pays **d'expériences menées par la société civile** lors des cycles précédents de l'EPU ;
- b) S'assurer lors des réunions de groupe que les entités participantes soient à **l'écoute des bonnes pratiques** sur leurs activités de plaidoyer auprès de l'ONU en général et dans le cadre de l'EPU, le cas échéant.

Actions :

3. Rechercher des **partenariats stratégiques et planifier des réunions/dialogues au nom du Collectif** avec des acteurs concernés par les droits humains.



Comment ?

- a) Préparer un **matériel de présentation collective** simple et objectif (Ex : lettre de principes et objectifs) ;
- b) Programmer **des réunions avec des interlocuteurs stratégiques** afin de présenter l'EPU et le collectif lui-même aux autorités publiques, au monde universitaire, à la société civile, à l'INDH, aux ambassades et à la représentation de l'ONU dans le pays, le cas échéant.

3ème STRATÉGIE :

Rechercher des ***sources de financement*** pour garantir les activités de Communication, d'Articulation et de Plaidoyer de la coalition

Action :

1. Rechercher des **partenariats stratégiques pour le financement** ou les ressources de programmation des organisations de la coalition afin de rendre les réunions possibles.



Comment ?

a) Soumettre des projets pour des **appels à financement auprès d'ambassades ou d'agences de coopération internationale** ;

b) Rechercher le soutien d'**organisations non-gouvernementales** ou de **fondations de financement** en mettant l'accent sur le renforcement des collectifs et des réseaux.



DÉFIS POTENTIELS POUR L'ARTICULATION :

- * Manque d'intérêt pour le groupe ou la structure de la part d'une entité qui pourrait être le **coordinateur principal** du Collectif ;
- * **Manque de ressources** du Collectif qui rendent impossibles les activités de planification pour l'exécution d'activités concrètes de plaidoyer ;
- * **Manque de continuité du travail effectué par les entités** en raison du taux de rotation élevé des représentants des OSC membres du Collectif ;
- * Difficulté à sélectionner les recommandations de l'EPU sur les **thèmes et groupes thématiques relatifs aux droits humains** afin de diviser le Collectif en GTs avec des points focaux dans les OSC.

QUELQUES CONSEILS :

- * Si aucune entité individuelle n'a l'intérêt, la capacité financière ou technique pour assumer initialement la fonction de coordination, il existe la possibilité d'établir un **comité de pilotage** avec plus d'entités (généralement établies avec trois) ;



* Pour des **ressources**, cartographier les États les plus actifs et qui ont fait des recommandations à votre pays dans le cadre de l'EPU et vérifier si leurs ambassades disposent d'avis de soutien aux droits humains ;

* Pour la **formation continue** des OSC et pour assurer une meilleure continuité des activités du Collectif, un cours numérique de base asynchrone sur l'EPU peut être développé, et qui sera disponible sur une plateforme numérique (du Collectif s'il existe, de la coordination ou autre) et qui devrait être une exigence pour l'entrée de nouvelles entités ou de nouveaux représentants ;

* Pour inspirer la division des GT, le groupe peut rechercher des groupes de droits humains et des thèmes utilisés sur des **plateformes d'indexation de recommandations**, telles que l' [Universal Human Rights Index - UHRI](#) et [UPR-Info Database](#), ou même dans les [Objectifs de développement Durable](#).

3ème Étape : Plaidoyer

OBJECTIF :

Agir systématiquement et collectivement dans toutes les phases de l'EPU pour contrôler le degré de conformité des recommandations et promouvoir la mise en œuvre des politiques publiques en matière de droits humains par l'État.

STRATÉGIES :

1er Élaborer un plan national de plaidoyer

2ème Proposer des cycles de dialogue périodiques



TÈRE STRATÉGIE :

Élaborer un *plan national de plaidoyer* indiquant les actions au niveau local pour toutes les phases du cycle de l'EPU

Actions :

1. Produire collectivement des **rapports parallèles** à mi-parcours et finaux.

Comment ?

a) Cartographier les expériences précédentes dans le pays et aligner au sein du Collectif **une méthode propre de collecte et de systématisation des données** qui seront utilisées par les OSC dans les rapports préparés par la coalition ;

b) Approuver en groupe une méthodologie d'évaluation avec des **indicateurs sur la mise en œuvre (ou non) des recommandations du cycle précédent** et les diviser en thèmes pertinents que le Collectif entend aborder ;

c) Débattre au sein du Collectif et **proposer de nouvelles recommandations aux États** en suivant la méthodologie SMART⁴: Spécifique, mesurable, réalisable, axée sur les résultats et limitée dans le temps ;

⁴ SMART de l'acronyme anglais : Specific, Measurable, Achievable, Result-Oriented and Time-Bound.



d) Élaborer des **fiches informatives/fact sheets et des résumés des rapports** pour des actions de plaidoyer dans le pays.

Actions :

2. Proposer des **cycles de dialogue périodiques avec les ambassades** dans la capitale du pays.

Comment ?



a) **Cartographier les ambassades dans le pays** qui sont intéressées par les programmes/problèmes sur lesquels les organisations du Collectif travaillent et qu'elles souhaitent mettre en avant ;

b) Construire une **dynamique de réunions annuelles** avec les ambassades intéressées par le thème des droits humains et de l'EPU pour discuter du degré de conformité (avancée ou recul) des recommandations reçues par le pays ;

c) Inviter au nom du Collectif **les ambassades à participer à des événements et des cours sur le thème de l'EPU** afin de construire et de renforcer le degré de dialogue et de relations pendant toutes les phases du cycle ;

d) Dans la phase d'EPU pour l'élaboration de nouvelles recommandations par les États, organiser une **pré-session nationale avec les Ambassades** et fournir du matériel de plaidoyer avec les recommandations SMART proposées préparées par le Collectif.

Actions :

3. Provoquer le **débat avec les partenaires stratégiques au niveau national** pour diffuser l'EPU, analyser le niveau de conformité par le pays et promouvoir la construction de plans pour mettre en œuvre les recommandations à travers des mesures publiques et des politiques intégrées par les organes de l'État.




Comment ?

a) Dialoguer avec l'**Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH)** de votre pays⁵, s'il en existe une, ou s'engager à pousser pour en créer une ;

b) Organiser des auditions publiques pour discuter de l'EPU avec les **représentants législatifs et les commissions du Pouvoir législatif** intéressées par les droits humains et les questions de politique étrangère⁶ ;

⁵ Pour plus d'informations sur les INDH, visitez : [UN Human Rights and NHRIs | OHCHR](#) 

⁶ Au Brésil, en 2020, l'Observatoire parlementaire pour l'examen périodique des droits humains de l'ONU, fruit d'un partenariat entre la Chambre des députés et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, un projet pionnier dans le monde puisque le Parlement est le protagoniste de ce processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. [Savoir plus sur la page de l'Observatoire](#) 

c) Présenter des rapports, préparer des documents d'information relatifs aux recommandations de l'EPU et à la situation des droits humains dans le pays et les présenter aux organes compétents du **Pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire et Systèmes judiciaires**, entre autres, exigeant des plans de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;

d) Participer et s'engager dans le **mécanisme national de surveillance et de suivi des recommandations internationales en matière de droits humains** dans votre pays, si vous en avez un, ou exiger la création d'un organisme à cet effet, doté d'instruments efficaces de participation sociale.

2ème STRATÉGIE :

Élaborer un *plan de plaidoyer international* pour les moments clés du cycle de l'EPU

Actions :

1. Se concentrer stratégiquement sur le thème de l'EPU dans les **sessions du Conseil des droits de l'homme (CDH) ou dans les examens par votre pays d'autres mécanismes de l'ONU, tels que les procédures spéciales ou les organes de traités**, afin de donner de la visibilité au travail du Collectif et de faire pression sur l'État pour qu'il respecte ses obligations internationales en matière de droits humains.





Comment ?

a) Préparer des **déclarations orales** sur la situation des droits humains et les associer aux recommandations de l'EPU, dans les points stratégiques de l'ordre du jour du CDH (tels que le débat général sur le point 6 de l'EPU ou le débat général sur le point 3 de l'EPU)⁷ ;

b) Organiser des **événements parallèles** sur la situation des droits humains dans le pays, ou sur des sujets stratégiquement actuels et pertinents pour diffuser des données sur le respect (ou non) des recommandations de l'EPU par votre pays ;

c) Envoyer des informations sur la situation des droits humains dans le pays au nom du Collectif en citant les données des rapports EPU à d'**autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains** et s'engager lorsque l'État est examiné par des comités ou reçoit la visite de rapporteurs spéciaux dans le pays⁸.

⁷ Consulter les informations sur l'ordre du jour de la session et les opportunités d'engagement sur le [Conseil des droits de l'homme](#) ↗

⁸ Pour en savoir plus sur la manière dont la société civile peut agir dans le suivi des recommandations des mécanismes des droits humains des Nations Unies, visitez [Guide Pratique pour la société civile : Suivi des recommandations des Nations Unies sur les droits de l'homme](#) ↗, préparé par le OHCHR.

Actions :

2. Participer à **des pré-sessions organisées par l'UPR-Info**, à Genève, pour un dialogue avec les missions permanentes d'autres États afin de proposer de nouvelles recommandations.



Comment ?

- a) Enregistrer la coordination du Collectif ou de diverses entités dans le **processus de sélection de l'UPR-Info** ;
- b) Élaborer des **cartes/fiches** d'information sur des sujets liés aux droits humains avec les données issues des travaux de suivi réalisés par le Collectif ;
- c) Si une entité du Collectif est sélectionnée, **préparer un discours ensemble et l'approuver avec le groupe** l'orientation et le contenu du discours.

Actions :

3. Organiser des **réunions** au nom du Collectif pour discuter des questions pertinentes avec des **experts du OHCHR** et des représentants des missions permanentes des États, en particulier ceux qui sont déjà en dialogue avec le Collectif dans le pays.



Comment ?

a) Contacter les **équipes du OHCHR** sur des questions spécifiques relatives à l'EPU ou aux droits humains, en leur demandant de présenter le Collectif national et de répondre aux questions sur la manière dont la société civile peut s'engager au mieux dans les mécanismes de l'ONU ;

b) Cartographier **les Missions Permanentes (MP) les plus actives sur les sujets d'intérêt pour le Collectif** pour demander une réunion, présenter des données concrètes sur la situation du pays et suggérer des recommandations ;

c) Avant les réunions, **préparer un discours et une documentation claire et objective**, dans un langage accessible aux interlocuteurs, qui présente le Collectif et les données les plus pertinentes pour chaque État ou zone du OHCHR qui a réalisé un ordre du jour.



DÉFIS :

- * Difficulté à **engager diverses entités du Collectif** pour que celles-ci puissent mener des activités de plaidoyer, telles que la préparation d'un rapport unique au lieu de rapports individuels et comprendre les avantages du travail de plaidoyer en réseau, même pour ceux qui n'ont pas le statut consultatif auprès de l'ECOSOC ;
- * Manque d'**informations mises à disposition par les organismes officiels de l'État** sur les recommandations et leur participation aux examens ;
- * **La limitation des ressources** pour effectuer les actions de plaidoyer, notamment en présentiel (par exemple le transport et l'hébergement), en raison de la distance entre les régions du pays et la capitale et entre le pays et Genève ;
- * **Difficulté de traduction** des rapports ou pour du matériel et des documents à impact international ;
- * **Manque de clarté sur les procédures** pour le plaidoyer international des Collectifs, comme pour l'envoi de nombreux rapports parallèles envoyés par le même Collectif ;



* Le défi d'**avoir un impact lors de la pré-session**, alors qu'aucune organisation du Collectif n'a été sélectionnée pour le discours principal, ou d'avoir un impact direct dans une déclaration au **CDH** ;

* Défi de trouver les **contacts d'interlocuteurs au OHCHR, dans les Ambassades et les Missions Permanentes** à Genève.

CONSEILS :

* Le site Web du OHCHR fournit toute la documentation existante sur les examens de pays, y compris une **matrice de recommandations** :

[Documentation by country | OHCHR](#) ↗;

* Pour la **rédaction des rapports**, le OHCHR a préparé un guide d'orientation : [Stakeholders' Technical Guidelines for the 4th UPR cycle \(OHCHR\)](#) ↗. Noter que les rapports préparés par les Collectifs peuvent être plus volumineux que les rapports individuels : **Rapports individuels** (*Individual Reports*) - jusqu'à 2815 mots **et Rapports collectifs** (*Joint Submissions*) - jusqu'à 5630 mots. Il est important de souligner que l'entité peut participer à plusieurs rapports simultanément, c'est-à-dire envoyer un rapport individuel et participer à plusieurs collectifs, si elle le souhaite ;



* Il est possible de demander aux représentants du OHCHR dans votre pays, le cas échéant, leurs coordonnées directes d'**experts ou représentants de l'ONU à Genève**. Les contacts par courrier électronique des équipes du OHCHR sont également disponibles sur le site Web (https://www.ohchr.org/en/ohchr_homepage) ↗, en cliquant sur « pays » et en saisissant votre pays). Les coordonnées des missions permanentes se trouvent dans le Blue Book de l'ONU à Genève. Il s'agit d'une liste mise à jour et disponible sur ce lien : <https://www.ungeneva.org/fr/blue-book> ↗;

* Les entités du Collectif (même celles sans statut consultatif) doivent s'organiser pour s'inscrire à la **pré-session** organisée par l'UPR-Info. Si aucune entité n'est sélectionnée, il est important d'**envoyer le matériel préparé pour qu'il soit distribué par les entités sélectionnées dans le pays**, ou d'autres qui seront présents à la pré-session. En cas de sélection, si les organisations du collectif ne disposent pas de ressources propres pour assister personnellement à la pré-session, l'[Info UPR](#) offre des bourses aux représentants de certains pays pour qu'ils participent à des pré-sessions à Genève ;

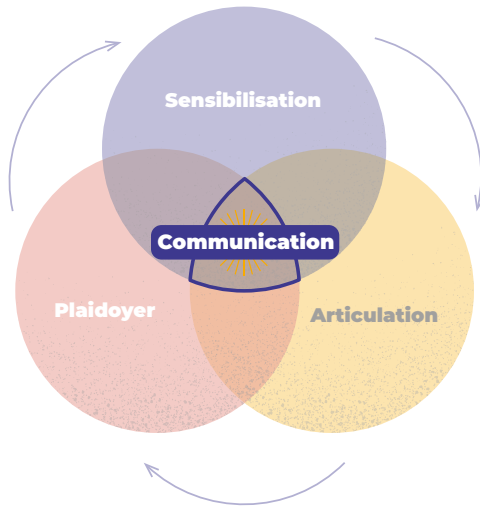


* Pour les **manifestations orales lors des sessions du CDH**, les organisations du Collectif ayant un statut consultatif devront s'inscrire individuellement mais, si elles sont sélectionnées, elles peuvent toutes parler au nom du Collectif (avec le même paragraphe d'introduction), même si elles apportent leurs propres agendas spécifiques. Cela renforce et valorise l'articulation de la coalition ;

* Toujours sur la **limitation des ressources**, les organisations qui souhaitent se déplacer jusqu'à Genève pour un plaidoyer peuvent contacter le [CAGI \(International Geneva Welcome Centre\)](#) ↗ pour demander de l'aide. Fondé par la Confédération suisse et la République et Canton de Genève, le CAGI propose quelques formats d'accompagnement à Genève aux ONG et aux délégués en visite. Vérifiez les possibilités, les critères et le formulaire de demande sur le site : <https://www.cagi.ch/fr/> ↗ ;

* Les **événements parallèles** peuvent être proposés en dehors du programme de l'EPU de votre pays, lors d'une session ordinaire du CDH un an après avoir accepté les recommandations, par exemple. De cette manière, un nouveau moment et un nouvel espace de débat sont créés sur la situation des droits humains dans votre pays, qui vont au-delà du calendrier de plaidoyer de l'EPU, comme les pré-sessions, le dialogue interactif et la session du CDH au cours de laquelle l'EsE accepte les recommandations du mécanisme.

PLAN DE COMMUNICATION :



Le développement d'un **Plan de communication est stratégique pour toutes les étapes de construction et de réalisation d'un Collectif National au sein de l'EPU.**

Les étapes précédentes - **Sensibilisation - Articulation et Plaidoyer** - fonctionnent comme une **spirale** parce qu'elles se développent dans un mouvement systématique et dialectique qui se répète et revient toujours, mais qui ne repart jamais du même endroit. La stratégie de communication est au centre de cette spirale, car elle interagit et se connecte à toutes les étapes et doit donc être pensée comme une partie structurante et continue depuis le processus de création jusqu'au fonctionnement continu d'un Collectif National.



POURQUOI UN PLAN DE COMMUNICATION ?

- * Pour **diffuser la pertinence de l'action collective** de la société civile au sein d' l'EPU ;
- * Pour attirer l'**attention d'autres entités de la société civile** qui, après en avoir pris conscience, s'engageront dans le mécanisme et le Collectif ;
- * Pour **étendre l'information à la société en général** sur les mécanismes internationaux des droits humains ;
- * Pour **faire connaître les impacts sur l'avancement des droits humains** causés par l'influence de la société civile sur l'EPU ;
- * Pour **donner de la visibilité au rôle du Collectif dans le pays** et consolider la reconnaissance de son expertise sur le sujet pour accroître sa crédibilité et son influence ;
- * Pour faire pression par rapport à l'**élaboration de plans visant à mettre en œuvre les recommandations** des organes responsables et pour faire progresser les droits humains dans le pays.

COMMENT PUIS-JE LE FAIRE ?

- * Produire des **connaissances sur les recommandations de l'EPU** et la situation actuelle des droits humains dans le pays ;
- * Préparer le matériel de **communiqué de presse** (par écrit ou sur les réseaux sociaux) sur les activités de plaidoyer menées par la coalition ;
- * Présenter les **résultats des actions de plaidoyer lors de réunions politiques** dans le pays, comme pour les INDH ;
- * Agir ensemble ou faire pression pour la **création de mécanismes nationaux de surveillance et suivi des recommandations en matière de droits humains** (National Mechanisms for Reporting and Follow-up-NMRF)⁹ dans votre pays ;
- * Occuper, en tant que Collectif, des **espaces politiques, tels que les Conseils** (gouvernementaux et non gouvernementaux) qui discutent de la politique étrangère en matière de droits humains, en particulier des mécanismes des droits humains des Nations Unies ;

⁹ Pour plus d'informations, accédez au Guide pratique du OHCHR : [National Mechanisms for Reporting and Follow-up \(NMRF\): Implementation of recommendations](#) ↗

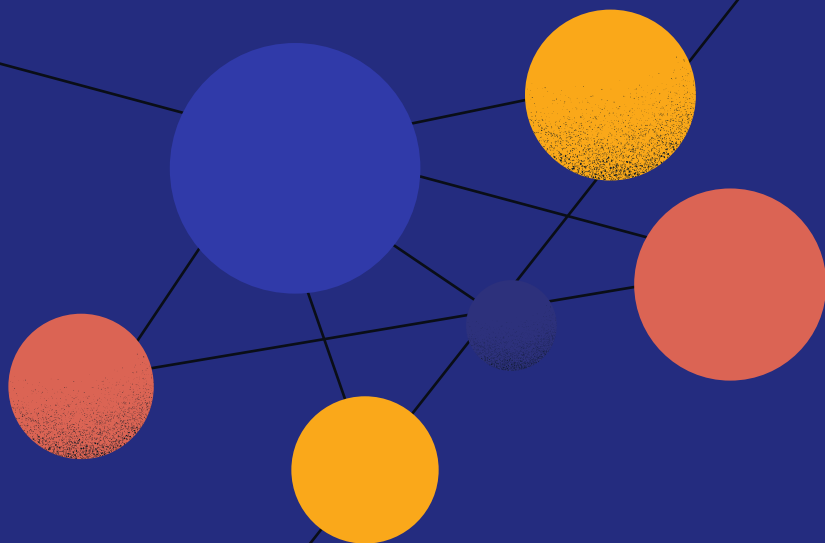


* Encourager des **Campagnes de communication**, lors de la présentation des rapports de suivi de l'EPU préparés par le Collectif pour exiger l'implication des organes du système législatif, exécutif, judiciaire, entre autres ;

* Organiser la **divulgateion de l'EPU et des actions de plaidoyer du Collectif**, tant au niveau national qu'international, de manière collaborative et coordonnée entre **tous les réseaux sociaux, canaux de communication et transmission vidéo des OSC** qui font partie de la coalition afin d'élargir la diffusion de l'information.

04

OBSERVATIONS FUTURES ET FINALES



Nous pensons que le Collectif est désormais plus structuré et plus mature pour passer à l'étape suivante : suivre de près et dynamiser les Plans de suivi et la mise en œuvre des recommandations qui doivent être préparés par les organes responsables de l'État. Ainsi, en plus de surveiller le respect des recommandations reçues par l'État (regarder en arrière), un Collectif National représentatif a le grand mérite de proposer des politiques publiques qui, lorsqu'elles sont mises en œuvre par l'État, permettent de faire avancer concrètement les droits des personnes directement concernées dans les territoires (regarder vers l'avant).



Regarder en arrière (Moniteur) :

Continuer à surveiller le respect par l'État des recommandations précédentes, en garantissant la responsabilité et la transparence dans le processus de mise en œuvre.

Anticiper (Mettre en œuvre) :

Transition pour proposer et défendre des politiques publiques concrètes qui, si elles sont adoptées par l'État, pourraient contribuer à des avancées tangibles dans les droits des individus directement concernés sur différents territoires.



Étapes clés pour une coalition nationale mature :

* **Connaître** structure de l'ONU et le mécanisme de l'EPU : s'assurer que les membres de la coalition sont familiers avec les méthodes de travail des Nations Unies et le processus de l'EPU.

* **Organiser** une coalition coordonnée : maintenir une structure bien organisée et coordonnée au sein de la coalition pour faciliter la collaboration efficace entre les organisations membres.

* **Participer** collectivement aux activités de l'EPU : encourager la participation active des membres de la coalition à toutes les phases du cycle de l'EPU, en promouvant une approche collaborative et inclusive.

* **Élaborer** des plans d'incidence nationaux et internationaux : développer des plans d'incidence qui englobent les dimensions nationales et internationales, en renforçant la force collective de la coalition.

* **Exécuter** un plan de communication efficace : mettre en œuvre une stratégie de communication solide pour diffuser l'information, sensibiliser et mettre en évidence les impacts des actions de la coalition sur les questions de droits de l'homme.

Ainsi, les actions du Collectif iront au-delà de l'élaboration de rapports de suivi et de la proposition de recommandations, mais pourront, en dialogue systématique avec l'État, réfléchir, planifier et proposer des plans concrets de mise en œuvre des droits incorporés dans les structures des instances gouvernementales.

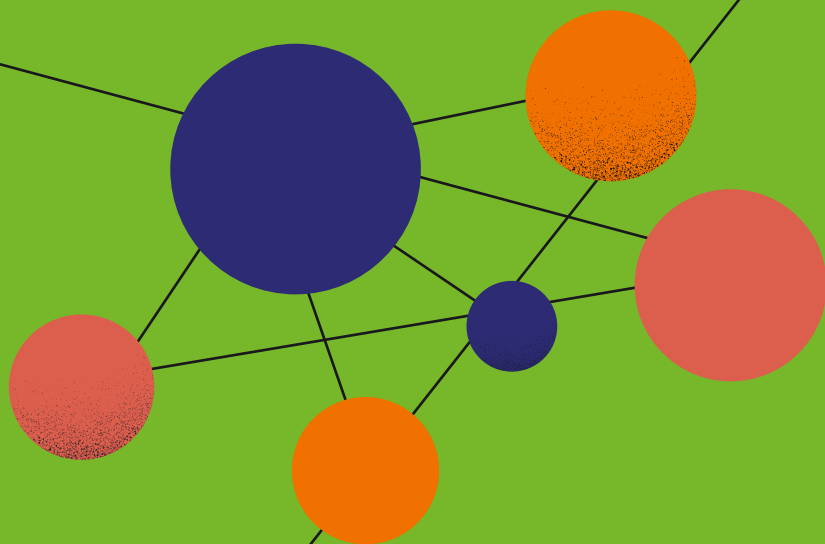


Après avoir créé un Collectif National composé d'entités de la société civile engagées et formées à l'EPU dans le pays qui, au moins :

- * **Connait** la structure de l'ONU et le mécanisme de l'EPU ;
- * **s'Articule** dans une coalition coordonnée et organisée ;
- * **Participe** dans les activités collectives dans toutes les phases d'un cycle d'EPU ;
- * **Conçoit** des Plans de plaidoyer à l'échelle nationale et internationale ; et ,
- * **Effectue** un plan de Communication efficace.

05

OUTILS ET RESSOURCES






Guides Pratiques et E-books




[A Practical Guide for Civil Society: Universal Periodic Review](#) 

(OHCHR) : Conseils pratiques pour la participation de la société civile à l'EPU ;


[Factsheet on SMART recommendations for civil society organizations](#) 


(Amnistie Internationale et UNESCO) : fiche d'information/factsheet sur la manière de proposer des recommandations pour l'EPU en utilisant la méthodologie SMART. Le matériel comprend une série de ressources sur la participation de la société civile à l'EPU, notamment sur le thème de la liberté d'expression. Accédez également au [six vidéos d'introduction](#)  sur l'EPU, disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU et le guide pratique « [El Examen Periódico Universal \(EPU\) y su potencial para fomentar la libertad de expresión, el acceso a la información y la seguridad de periodistas: Directrices para organizaciones de la sociedad civil](#)  »;


[Guía Práctica para la Sociedad Civil: Seguimiento de las Recomendaciones de las Naciones Unidas sobre los Derechos Humanos](#) 


(OHCHR) : livre électronique publié par le OHCHR pour guider la société civile sur la manière de donner suite aux recommandations des mécanismes, mandats ou organes des Nations Unies relatifs aux droits humains ;



[National Mechanisms for Reporting and Follow-up \(NMRF\): Implementation of recommendations](#)  (OHCHR) : guide pratique et étude sur la collaboration des États avec les mécanismes internationaux des droits humains qui définit les capacités clés pour le bon fonctionnement des mécanismes nationaux à la suite des recommandations en matière de droits humains ;


[The Civil Society Compendium A comprehensive guide for Civil Society Organisations engaging in the Universal Periodic Review](#)  (UPR-INFO) : guide destiné aux acteurs de la société civile impliqués dans le troisième cycle de l'EPU et présenté en quatre parties. La première partie fournit une introduction concise à l'EPU. Ensuite, la deuxième partie fournit un guide actualisé destiné à la société civile sur la meilleure façon de s'engager dans l'EPU. La troisième partie propose des conseils et des exemples de bonnes pratiques pour renforcer les coalitions nationales d'OSC, spécifiquement liées à l'EPU. Enfin, la quatrième partie fournit aux acteurs non étatiques participant à l'EPU une boîte à outils de ressources pour leur engagement ;


[UPR Info Pre-sessions Empowering human rights voices from the ground](#)  ((UPR-Info) : ebook qui rassemble les évaluations des pré-sessions organisées tout au long de ses premières années de fonctionnement (2012-2016), ainsi que des conseils sur la participation de la société civile aux pré-sessions et les bonnes pratiques.




Sites Web et Plateformes





[Documentation by country](#)  (OHCHR) : Documentation de l'EPU par État ;


[4th UPR cycle: contributions and participation of "other stakeholders" in the UPR](#)  (OHCHR) : Directives du OHCHR pour l'envoi d'informations à l'EPU ;

[Plateforme EPU Brésil](#)  (Collectif EPU Brésil) : plateforme qui rassemble les recommandations EPU reçues par le pays en portugais et avec un filtre qui permet de personnaliser les recherches, ainsi que des informations sur la mise en œuvre des recommandations et publications de la coalition ;

[SDG - Human Rights Data Explorer](#)  (Danish Institute for Human Rights) : base de données consultable qui relie les informations de suivi du système international des droits humains aux objectifs et cibles de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle permet d'explorer les recommandations et observations des organismes internationaux de surveillance des droits humains, concernant la mise en œuvre des ODD et de leurs 169 cibles dans des pays spécifiques ;

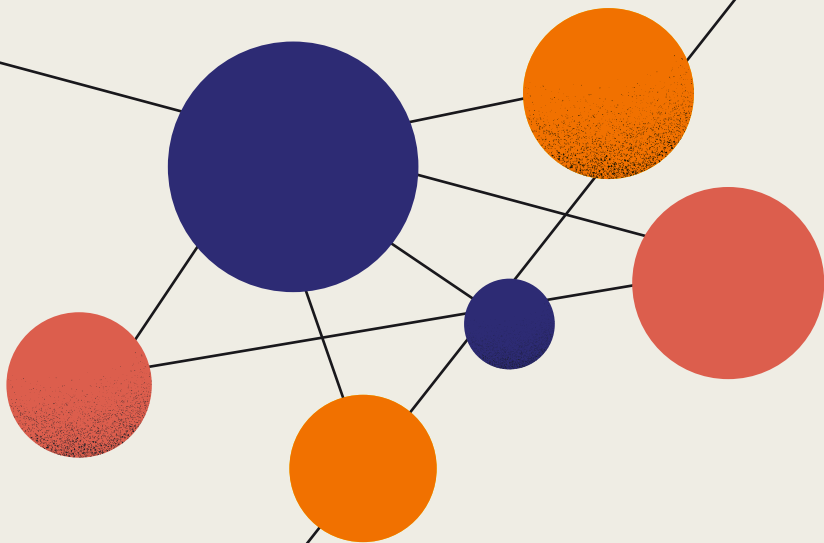
[Universal Human Rights Index - UHRI](#)  (OHCHR) : référentiel central d'informations sur les droits humains et vise à aider les États à mettre en œuvre ces recommandations et à faciliter le travail des parties prenantes nationales, telles que les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les organisations non gouvernementales, la société civile et le monde universitaire, ainsi que des Nations Unies pour soutenir ces efforts de mise en œuvre et analyser les droits humains, notamment en identifiant les personnes qui risquent d'être laissées pour compte et en recensant les problèmes systématiques, récurrents et non résolus en matière de droits humains ;

[UPR-Info's Database \(UPR-Info\)](#)  : base de données des recommandations et engagements volontaires pris dans le cadre de l'EPU. Elle dispose d'un système de recherche qui comprend plusieurs catégories, telles que l'État sous d'examen (EsE), l'État recommandant, le groupe régional, l'organisation, le cycle, les réponses de l'EsE aux recommandations reçues, les questions thématiques et le type d'action, dont certaines sont exclusives à cette base de données exclusive développée par UPR-Info.



06

ANNEXE : HISTOIRE DU COLLECTIF RPU BRÉSIL





La trajectoire du « Coletivo RPU Brasil » a inspiré la création de ce guide pratique, c'est pourquoi nous avons inclus dans cette annexe un bref historique du groupe, qui est la **principale coalition d'organisations de la société civile brésilienne active dans l'Examen périodique universel**.

Le **Coletivo RPU Brasil apparaît en 2017**, au cours d'une des **formations** sur la participation sociale à l'EPU proposée par l'IDDH au début du **3ème cycle du Brésil à l'EPU (2017-2022)**.



À l'époque, le groupe était composé de **25 entités et réseaux de la société civile**, la plupart d'entre eux déjà actifs dans la politique étrangère et les droits humains à travers le **Comité brésilien des droits humains et de la politique étrangère (CBDHPE)**, sensibilisées par rapport au **rôle stratégique de l'EPU pour les droits humains dans le pays**.

Depuis, le **Coletivo RPU Brasil** a commencé à s'**articuler** autour d'une **coordination et de groupes de travail (GT)**, créant ainsi une **méthodologie de travail et de communication** pour planifier les **actions concrètes** de la coalition.

Tout au long de la **3ème cycle** de l'EPU (2017-2022), le Coletivo RPU Brasil a préparé plusieurs **rapports de suivi** des droits de l'homme au Brésil, évaluant l'ensemble des 242 recommandations reçues par le pays dans le cadre de l'EPU. Tout ce travail a servi de contribution aux actions de plaidoyer du groupe **au niveau national et international**, et est disponible sur la Plateforme RPU Brésil, principal **canal de communication** du Collectif.

Grâce à une action continue et articulée au sein de l'EPU, le Coletivo RPU Brasil a renforcé sa légitimité en tant qu'acteur pertinent dans la surveillance des droits humains au Brésil et compte aujourd'hui environ **40** articulations, organisations, mouvements et réseaux représentant diverses questions liées aux droits humains à travers le pays.

Pour le **4ème cycle** de l'EPU, le Coletivo RPU Brasil, désormais plus expérimenté et renforcé, a commencé la construction d'une nouvelle matrice méthodologique pour suivre la mise en œuvre des recommandations reçues par l'État brésilien.

À l'heure actuelle, nous cherchons à garantir que les recommandations fournissent des orientations pour des politiques publiques concrètes en matière de droits humains dans le pays. Nous espérons que l'expérience du Coletivo RPU Brasil inspirera d'autres groupes à utiliser ce mécanisme pour faire avancer leurs programmes et renforcer leurs luttes sur leurs territoires grâce à une force participative, inclusive et collective.

ELABORADO POR:



COM O APOIO DE:

